

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 7 juillet 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 7 juillet 2015 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Est également présent :

L'assistant-greffier et Directeur Services publics Urbanisme et Environnement, Éric Guenette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection et la mise aux normes de l'Édifice municipal dans le cadre du "Programme d'infrastructures Québec-Municipalités" (PIQM - volet 5.1 RÉCIM).
 - 4.2 Appui à l'UMQ - Projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et des dommages causés par l'eau.
 - 4.3 Appui à la FQM - Exigences et éléments à tenir compte lors de la négociation du prochain pacte fiscal avec le gouvernement du Québec.
 - 4.4 Appui au projet présenté par l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin dans le cadre du "Pacte rural année 2015-2016 de la MRC les Etchemins".
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Autorisation d'un emprunt au montant de 14 921,66 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour l'acquisition de 27 nouveaux téléavertisseurs avec accessoires pour le service incendie.
 - 5.2 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement concernant la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 5.3 Réfection de la rue Turmel et de l'avenue Leclerc.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement amendant le règlement numéro 147-2015 relatif à l'implantation d'un programme

d'accès à la propriété pour les personnes de 40 ans et moins, célibataires ou en famille, à titre de résident permanent et pour l'acquisition ou la construction d'une première résidence sur le territoire municipal.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".
- 7.2 Confirmation de mandat et nomination - Membre du comité de suivi de la Politique familiale.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - Finalistes lacetcheminois des "Prix Hommage des Etchemins".

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

- a) Participation à la journée Régionale de golf des Chevaliers de Colomb Conseil 2988.

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin».

137-07-2015

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

138-07-2015
3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2
JUN 2015**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

139-07-2015
4.1

**AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL DANS LE CADRE DU "PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS" (PIQM - VOLET 5.1
RÉCIM)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, à présenter pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM - Volet 5.1 RÉCIM)" pour la réfection et la mise aux normes de l'Édifice municipal;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité.

140-07-2015
4.2

**APPUI À L'UMQ - PROJET D'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE POUR LES
MUNICIPALITÉS EN REGARD DES RISQUES ET LES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'EAU**

Considérant que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

Considérant que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

Considérant que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

Considérant que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

Considérant que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE le Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et des dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

141-07-2015
4.3

APPUI À LA FQM - EXIGENCES ET ÉLÉMENTS À TENIR COMPTE LORS DE LA NÉGOCIATION DU PROCHAIN PACTE FISCAL AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Considérant que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelques 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE demander à la FQM de ne signer le prochain Pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;

- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

142-07-2015
4.4

APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ PAR L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LAC-ETCHEMIN DANS LE CADRE DU "PACTE RURAL ANNÉE 2015-2016 DE LA MRC LES ETCHEMINS"

Considérant que l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin a présenté un projet concernant l'embellissement de la cour de récréation utilisée par +/- 250 élèves;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a choisi de prioriser les dépenses qui apportent une valeur ajoutée aux organismes comparativement aux dépenses en lien avec l'entretien et les opérations courantes des organismes;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a choisi d'utiliser le montant disponible pour l'année 2015-2016 de 24 967,30 \$ pour la réalisation des projets présentés selon les modalités subséquentes;

**EN CONSÉQUENCE;
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin appuie le projet de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin et lui réserve une somme de 10 000 \$ à même son enveloppe disponible pour l'année 2015-2016;

DE demander à la MRC les Etchemins que des engagements de visibilité en faveur de la Municipalité de Lac-Etchemin soient prévus aux protocoles d'entente entre la MRC les Etchemins et l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin ayant profité d'un appui municipal.

Adoptée à l'unanimité.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

143-07-2015
5.1

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 14 921,66 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION DE 27 NOUVEAUX TÉLÉAVERTISSEURS AVEC ACCESSOIRES POUR LE SERVICE INCENDIE

Considérant que la municipalité, lors de l'élaboration de son budget "année 2015", avait convenu l'acquisition de 27 nouveaux téléavertisseurs avec accessoires pour le service incendie;

Considérant que le coût net est de 14 921,66 \$ et que la municipalité finance ledit équipement à même son fonds de roulement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin emprunte à même son fonds de roulement le montant de 14 921,66 \$ afin de financer le coût d'acquisition de 27 nouveaux téléavertisseurs avec accessoires pour le service incendie;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fasse en cinq (5) versements égaux remboursables le 1^{er} mai de chaque année à compter de mai 2016 jusqu'à 2020 inclusivement soit un montant de 2 984,34 \$ pour l'année 2016 et 2 984,33 \$ par année pour les années 2017 à 2020 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Serge Plante, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement concernant la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité de Lac-Échemin.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Plante, conseiller

144-07-2015

5.3

RÉFECTION DE LA RUE TURMEL ET DE L'AVENUE LECLERC

Considérant que la réfection de l'infrastructure de la rue Turmel était prévue pour cette année;

Considérant que plusieurs bris d'aqueduc sont survenus et que nous avons reçu de nombreuses plaintes de citoyens provenant de ce secteur concernant le service d'aqueduc;

Considérant que l'avenue Leclerc est une suite logique à ces travaux, la réfection complète de la conduite et de l'infrastructure de ce secteur sera aussi effectuée;

Considérant que lesdits travaux sont à faire dans le cadre de la TECQ et compte tenu que nous ne pouvons effectuer ces travaux en régie, les coûts de réfection seront beaucoup plus élevés;

Considérant que ces travaux seront financés en partie par des travaux annulés ou reportés et par le fonds de roulement, et qu'une augmentation évaluée à 2,09 \$/unité par année sur 10 ans est à prévoir pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc de l'ex-Ville;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE les travaux de réfection de la rue Turmel soient bonifiés en y ajoutant le remplacement de la conduite d'aqueduc (80 mètres de conduite) de même que la réfection complète de l'avenue Leclerc (infrastructure et 145 mètres de conduite d'aqueduc);

Lesdits travaux sont estimés à un montant de 140 500 \$ au lieu du montant budgété initialement de 53 000 \$ pour la rue Turmel. Une somme de 29 000 \$ sera prélevée sur le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

6.1

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 147-2015 RELATIF A L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'ACCES A LA PROPRIETE

POUR LES PERSONNES DE 40 ANS ET MOINS, CELIBATAIRES OU EN FAMILLE, A TITRE DE RESIDENT PERMANENT ET POUR L'ACQUISITION OU LA CONSTRUCTION D'UNE PREMIERE RESIDENCE SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Jean-Guy Gosselin, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement amendant le règlement numéro 147-2015 relatif à l'implantation d'un programme d'accès à la propriété pour les personnes de 40 ans et moins, célibataires ou en famille, à titre de résident permanent et pour l'acquisition ou la construction d'une première résidence sur le territoire municipal.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Jean-Guy Gosselin, conseiller

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

145-07-2015
7.1 **ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR LOISIR ET CULTURE"**

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des activités régulières et des activités estivales de façon distincte;

Considérant que les membres de la Commission des loisirs ont été consultés sur la nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs et en recommandent l'adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

146-07-2015
7.2 **CONFIRMATION DE MANDAT ET NOMINATION - MEMBRE DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Considérant que le poste no. 1 est à combler;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination de Mme Geneviève Turcotte au sein du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés ainsi que la durée de son mandat :

Représentante de la population :

Siège no. 1 Mme Geneviève Turcotte (juillet 2015 à septembre 2017).

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - FINALISTES LACETCHEMINOIS DES "PRIX HOMMAGE DES ETCHEMINS"**

Monsieur le conseiller Paul Poulin présente une motion de félicitations dûment appuyé par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des finalistes lacetcheminois de la quatrième remise des "Prix Hommage des Etchemins" qui a eu lieu le samedi 13 juin dernier au Manoir Lac-Etchemin.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du Conseil municipal tiennent à féliciter plus particulièrement chacun des finalistes suivants :

- L'Essentiel des Etchemins (association/organisme communautaire);
- Tournoi des Maîtres des Etchemins (événement de l'année);
- Pique-nique des créateurs (initiative culturelle);
- Groupe Action Tandem (entreprise de 6 à 15 employés);
- Manoir Lac-Etchemin (entreprise de 16 employés et plus);
- Marie-Catherine Boulanger (jeune impliquée);
- Isabelle Grégoire (jeune entrepreneur);
- Bibiane Ferland (bénévole de l'année) (à titre posthume);
- Alexandra Vachon (distinction jeunesse).

Harold Gagnon
Maire

Éric Guenette, assistant greffier
Directeur Services publics Urbanisme et
Environnement

147-07-2015
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour juin 2015 pour la somme de 247 465,24 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 128 503,53 \$ et déboursés directs : 118 961,71 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

4 juin 2015

Lettre de remerciements de Mme Nadia Tremblay, coordonnatrice de Vision Femmes, au nom du conseil d'administration, afin de remercier la municipalité pour sa collaboration à l'égard de la 12^e édition du Cocktail Femmes Engagées, qui a eu lieu le 22 mai dernier. D'année en année, cette contribution à cet événement est très précieuse car elle leur permet de poursuivre leur mission qui se veut, entre autres, d'encourager et de participer au rayonnement de modèles de femmes inspirantes.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

SOUSCRIPTION, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :

148-07-2015
11.1-a) **PARTICIPATION À LA JOURNÉE RÉGIONALE DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2988**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat d'un (1) billet pour une participation au golf/souper du 31 juillet prochain à titre de contribution financière pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER